

RAPPORT N° 06/3-35
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES PERMANENTS

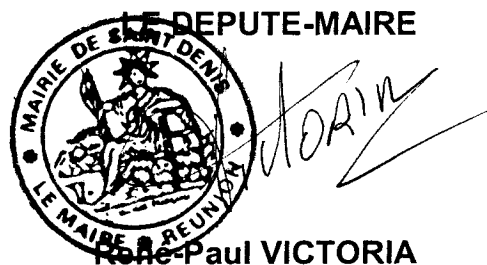
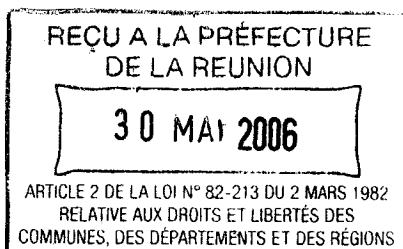
Pour les besoins des services, il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants au Tableau des Effectifs :

FILIERE TECHNIQUE

- 2 postes d'Ingénieur.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/3-35
du Conseil Municipal
en séance du lundi 15 mai 2006

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES PERMANENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

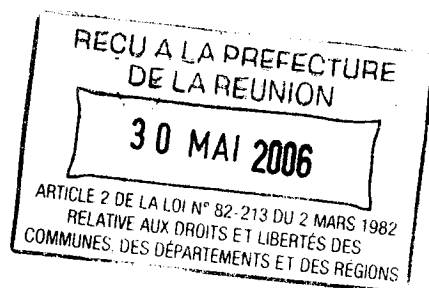
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/3-35 du Député-Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Approuve la création des postes suivants au Tableau des Effectifs de la Commune :

FILIERE TECHNIQUE

- 2 postes d'Ingénieur.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 MAI 2006



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA